

Étaient présents :

Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjointes. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Stéphanie Delbecque, Emmanuel Gué et Yann Clanche, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Fabrice Martin a donné pouvoir à Laurence Roux

Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa

Olivier Joubin a donné pouvoir à Yann Clanche

Secrétaire de séance :

M. Damien Bouchard

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Le Maire ouvre la séance. Il fait l'appel, annonce les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.
M. Bouchard est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 08 AVRIL 2026

M. Le projet de procès-verbal du conseil municipal du 8 avril est proposé à l'approbation du conseil municipal.

Mme Donatin a quelques remarques à faire et donne ses propositions de modifications.

1°) Page 6, au paragraphe « Contradictions sur les chiffres », ajouter « se basant sur le passage d'un budget *réalisé* de 3 millions d'euros en 2022 à un *budget prévisionnel* de 4,2 millions d'euros en 2026 ».

2°) Page 6, en dessous, compléter la phrase ainsi : « L'ancienne municipalité conteste cette analyse. Mme Donatin rappelle *qu'elle considère qu'un budget prévisionnel ne peut être comparé avec un budget réalisé*, qu'il est obligatoirement voté à l'équilibre (...) ».

3°) Page 6, dernière phrase de ce sous-paragraphe : « Selon ces calculs basés sur le réalisé, l'augmentation annuelle moyenne est de 154 753 euros. » Juste rajouter les dates « *entre 2019 et 2025* ».

4°) Page 6, paragraphe suivant, M. Bouchard dit que « sans compter le prévisionnel de 2026 pour baser le calcul uniquement sur le réalisé, le budget de fonctionnement montre quand même une augmentation des dépenses de 250 000 euros par an et ce sur trois années de suite ». Mme Donatin conteste ce chiffre, la réalité étant selon elle 212 222 euros. Elle trouve donc que ce serait bien de le rajouter.

M. Bouchard répond qu'on ne va pas modifier au compte-rendu ce qui a été effectivement annoncé, ni refaire les calculs aujourd'hui. Mme Donatin rétorque qu'en ce qui la concerne, ce qu'elle ne fera pas, c'est approuver le procès-verbal du conseil municipal. M. le Maire propose d'avancer dans l'ordre du jour, quitte à y revenir au moment des questions diverses.

5°) De façon à ce que les chiffres soient bien clairs, insérer le tableau qui avait été présenté, intitulé « Évolution des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2026 ».

M. Bouchard estime que les chiffres officiels sont accessibles sur le site internet des finances publiques. Il ne lui semble pas qu'il soit d'usage de mettre toutes les annexes au procès-verbal. Pour autant, pour cette fois, on peut ajouter ce tableau en annexe du PV.

6°) Page 33, paragraphe « Alternatives locales », seule la société PRN est rapportée au procès-verbal, basée à Carpiquet et non pas à Colombelle, alors qu'une seconde société, CITIKOMY, basée elle à Colombelle, a été également mentionnée dans les propos tenus par la minorité.

Pour sa part, Mme De Panthou relève une coquille page 11, avec un micro passage redondant : « une autorisation de programme *de programme*/ crédits de paiement ».

Compte tenu des observations qui précèdent, il est procédé au vote. Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2026 est approuvé par 21 voix « pour », 5 voix « contre » et 1 « abstention ».

RAPPORT D'ACTIVITE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire donne la parole aux adjoints pour le rapport de l'activité municipale depuis le 8 avril.

Intervention de Mme Laurence Roux, adjointe CCAS, Enfance Jeunesse & politique éducative

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Installation du Conseil d'Administration : le conseil d'administration du CCAS s'est réuni pour sa séance d'installation le mercredi 6 mai. À cette occasion, les membres ont procédé au vote du règlement intérieur ainsi que du règlement d'attribution des aides.
- Prochaines échéances : la prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au jeudi 11 juin à 19h00. Par ailleurs, une rencontre avec les bénévoles du service de transport solidaire est programmée pour le 9 juin.

Éducation, Enfance et Jeunesse

- Commission consultative : la première commission « Éducation-Enfance » se tiendra le jeudi 18 juin. À l'ordre du jour figureront notamment les révisions et discussions autour des tarifs des garderies, de la restauration scolaire, du centre de loisirs et de l'Espace Jeunes.
- Bilan des vacances d'avril :
 - Espace Jeunes : les adolescents ont bénéficié d'un programme varié mêlant des activités culturelles, sportives et culinaires, en intérieur comme en extérieur. La fréquentation a oscillé entre 12 et 24 jeunes par jour sur les deux semaines. Le public était majoritairement constitué d'habituels du local ados, complété par l'arrivée d'un ou deux nouveaux jeunes. Les participants ont exprimé une grande satisfaction, particulièrement pour la sortie au cinéma (Pathé Les Rives de l'Orne) et la veillée organisée.
 - Accueil de loisirs (Pôle Enfance) : une nette progression des effectifs est enregistrée avec 120 enfants inscrits sur l'ensemble des deux semaines (à titre de comparaison, le printemps 2025 comptabilisait 90 enfants uniques différents). Les thématiques d'animation étaient axées sur les sports traditionnels en première semaine et sur les sports innovants en seconde semaine.
- Actions scolaires et périscolaires :
 - Carnaval des écoles : le traditionnel carnaval s'est déroulé le 30 avril sous des conditions météo très favorables. Le bon déroulement de l'après-midi a été sécurisé et facilité par l'implication des parents d'élèves. Le suivi en temps réel du cortège via un groupe d'échange WhatsApp a été particulièrement salué par les familles accompagnatrices.
 - Liaison CM2 / 6ème : les lundis 4 et 18 mai, durant l'après-midi, des courses d'orientation inter-degrés réunissant les élèves de CM2 et de 6ème ont été organisées dans le parc de la Mairie. Menée à la demande du collège, l'opération s'est parfaitement déroulée.
 - Sécurité aux abords des écoles : une réunion de concertation s'est tenue le 12 mai en présence des parents d'élèves élus. Plusieurs pistes d'aménagement de sécurité ont été sollicitées (marquages au sol, pose de barrières de protection). La municipalité collabore activement avec les services de la Communauté urbaine *Caen la Mer* pour planifier et réaliser ces premiers travaux de voirie.

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :
 - La séance plénière finale clôturant le mandat 2024-2026 s'est tenue cet après-midi même.
 - La campagne pour le renouvellement de l'instance débutera le 1er juin à 11h30 par une présentation officielle faite par Monsieur le Maire à l'école auprès des classes de CE2, CM1 et CM2.
 - Les élections municipales des jeunes se dérouleront le mardi 23 juin. L'installation officielle du nouveau CMJ aura lieu le mercredi 1er juillet à 19h00, juste avant sa présentation officielle devant le Conseil municipal des adultes programmé le même soir.
- Projet « Jeux vidéo » (sensibilisation aux usages numériques) :
 - Depuis le mois de février, l'Espace Jeunes de Verson accompagne un groupe d'élèves du collège Jacques Prévert sur une action de prévention liée aux écrans et aux pratiques numériques. Sous l'encadrement de Thibault, responsable de la structure, les collégiens ont réalisé une exposition retraçant l'histoire et l'évolution du jeu vidéo, du *retrogaming* aux technologies contemporaines.
 - Cette exposition a été installée dans la salle polyvalente du collège du 12 au 22 mai. Un temps fort sous forme de soirée d'échanges s'est tenu le 21 mai, réunissant avec succès les élèves, leurs familles ainsi que des professionnels du secteur.
- Perspectives estivales et Communication :
 - Accueil de loisirs d'été : la structure sera ouverte du lundi 6 juillet au lundi 31 août inclus (la rentrée scolaire des élèves étant fixée au mardi 1er septembre). Le thème retenu pour cette période est « *Mystery Summer* ». Les équipes d'animation proposeront des grands jeux d'énigmes et d'aventures inspirés de l'univers de célèbres détectives et de la pop-culture (Tintin, Sherlock Holmes, Inspecteur Gadget, Lupin, James Bond, etc.).
 - Outil d'information (Newsletter) : afin d'optimiser la communication avec les familles, une lettre d'information numérique mensuelle vient d'être créée cette semaine. Envoyée par courriel à l'ensemble des parents ayant un enfant inscrit au Pôle Enfance, elle centralise les actualités du centre de loisirs (programmes, inscriptions), des écoles et de la PAV (association « Parents A Verson »). À la suite des retours signalant que de nombreux messages du premier envoi avaient été redirigés vers les courriers indésirables (spams), une vigilance technique particulière sera apportée pour la diffusion des prochains numéros.

Incident technique de retransmission

Avant de passer à l'intervention de l'adjoint suivant, une interruption de séance a lieu en raison d'un dysfonctionnement du système de captation vidéo.

Il est constaté que si la diffusion sonore et l'affichage du support visuel (PowerPoint) fonctionnent correctement, le retour de la caméra filmant la table du Conseil municipal est interrompu. Après vérification du dispositif en direct, il apparaît qu'une relance du système risquerait d'entraîner la perte totale de l'enregistrement en cours. La séance se poursuit donc dans ces conditions.

M. Bouchard précise que le matériel informatique et de captation actuel, installé en 2015, montre des signes d'obsolescence et souffre occasionnellement de saturations techniques lors du traitement des flux de données, malgré les tests concluants effectués l'après-midi même. Il indique qu'une modernisation globale de ce dispositif nécessite d'être étudiée pour l'avenir.

La parole est ensuite donnée à l'adjoint suivant pour son rapport d'activité.

Intervention de M. Christian Fouchet, adjoint Préservation et développement du patrimoine et des énergies

Gestion du patrimoine communal et ressources humaines

- Prise de contact et visites de terrain : l'adjoint a procédé à une première prise de contact avec le personnel communal, et plus particulièrement avec l'équipe technique. Accompagné de Dominique (*Responsable des Services Techniques*), il a visité l'ensemble des bâtiments du patrimoine communal.
- Constat : bien que certains bâtiments mettent en évidence des faiblesses notables en matière d'efficacité énergétique, l'adjoint souligne que les locaux techniques sont particulièrement bien entretenus. Il salue et félicite chaleureusement l'équipe technique pour la qualité remarquable de son travail de maintenance.
- Gestion de la flotte : il a été demandé au cours du mois de renouveler la convention de location du véhicule de service de la commune.

Restaurant scolaire : Levée des réserves et conformité

L'adjoint fait un point sur les interventions en cours au sein du nouveau restaurant scolaire afin de régler plusieurs malfaçons et dysfonctionnements techniques (7 points d'attention identifiés au total) :

- Problèmes d'étuves en inox : un défaut de conception génère de la condensation sans système d'évacuation (dévoiement), ce qui détériore les équipements en inox. De plus, les fixations de ces étuves ont été réalisées avec un alliage inadéquat (type acier galvanisé) et présentent déjà des signes d'usure prématurée.
- Suivi de dossier : les prestataires ont été mis en demeure d'apporter des solutions correctives concrètes afin de finaliser les levées de réserves. L'objectif est de permettre au personnel du restaurant scolaire – globalement satisfait de l'outil – de travailler dans des conditions optimales de sécurité et de confort.

Transition énergétique et projets d'aménagements

- Forum sur le MGPEPD : l'adjoint a participé à un forum d'information dédié au Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé (MGPEPD). Ce dispositif législatif et financier, récemment assoupli par le Gouvernement, permet aux collectivités de lancer d'importants travaux de rénovation énergétique en confiant la maîtrise d'ouvrage à un tiers et en différant le paiement de l'investissement. L'adjoint cite l'exemple de la commune de Malaunay, pionnière et référence dans ce domaine. Sans engager la commune de Verson à ce stade, il souligne l'intérêt d'étudier cet outil innovant pour de futurs projets.
- Préparation de la Commission Patrimoine : la commission est fixée au mardi 2 juin prochain à 18h00. Lors de cette réunion, deux projets majeurs seront présentés aux membres : le déploiement de panneaux photovoltaïques et le projet de Réseau de Chaleur Urbain (RCU). Les dossiers d'études seront partagés de manière transparente avec l'ensemble des membres de la commission afin de lister les avantages et inconvénients de chaque option et d'aboutir à une décision collégiale avant la fin du mois.
- Suivi des dossiers énergétiques : une relance a été reçue ce jour afin de programmer une réunion de travail avec Mme Jalodin concernant les études énergétiques du projet de restructuration globale, incluant les vestiaires du foot et le gymnase.

Contentieux Assurance Dommage-Ouvrage (restaurant scolaire)

- Un litige est en cours avec la compagnie TETRIS Assurance, assureur en Dommage-Ouvrage du chantier du restaurant scolaire.
- Origine du litige : en raison d'un défaut matériel de notification, l'information relative à la réception officielle du chantier n'aurait pas été valablement transmise à l'assureur. Par conséquent, la compagnie considère le contrat comme étant toujours abusivement actif sur la phase chantier et réclame à la commune une pénalité financière s'élevant à 7 500 €.
- Démarche municipale : la municipalité conteste activement cette pénalité. Les services sont actuellement mobilisés pour reconstituer l'historique des échanges écrits, rassembler les pièces

administratives prouvant la réception des travaux et adresser un recours étayé à l'assureur afin de régulariser la situation et obtenir l'annulation de cette amende.

Intervention de Mme Nathalie Morice, adjointe Accompagnement des seniors et de leurs aidants

L'adjointe présente le compte-rendu de la réunion de la commission « Accompagnement des seniors et de leurs aidants » qui s'est tenue le mercredi 20 mai.

Missions de la commission

Cette commission a été spécifiquement créée pour répondre aux besoins croissants de la population senior de la commune. Elle intervient de manière complémentaire aux actions déjà menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Rompre l'isolement des personnes âgées.
- Favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions.
- Informer les usagers sur leurs droits et sur les aides existantes.
- Soutenir et accompagner les proches aidants.

Sujets abordés et plan d'actions

- Repas intergénérationnel : des réflexions sont en cours afin de faire évoluer cette formule et la rendre plus attractive pour les participants.
- Repas des aînés : il est acté de décaler la date de cet événement au 31 janvier 2027. Pour cette prochaine édition, les prestations du même traiteur et du même orchestre que l'année précédente ont été reconduites.
- Lancement d'une enquête locale (1ère action) : un questionnaire va être distribué à l'ensemble des administrés âgés de plus de 67 ans afin de recueillir et d'analyser précisément leurs besoins, leurs difficultés au quotidien et leurs attentes. Parallèlement, un questionnaire spécifique à l'attention des proches aidants sera mis à disposition à l'accueil de la mairie.
- Ateliers thématiques de rentrée : plusieurs ateliers seront programmés dès l'automne. Parmi eux, une session de prévention contre les arnaques et les escroqueries numériques/téléphoniques sera co-organisée et animée par les services de la Gendarmerie nationale.

Débat et clarification budgétaire (gouvernance Commission / CCAS)

Une question ayant été soulevée en séance concernant le financement des dépenses et des projets initiés par cette nouvelle délégation, un échange s'est ouvert sur l'articulation financière entre la commission et le CCAS :

- Mme Morice rappelle les grandes lignes des projets de la commission présentés dans sa note de synthèse.
- A sa demande, M. Gué se fait repréciser le circuit de validation envisagé : les projets et actions sont d'abord étudiés et arbitrés au sein de la commission, avant d'être transmis au conseil d'administration du CCAS pour validation financière. Il souligne que la répartition des rôles a été explicitée et validée de manière très claire lors de la commission.
- M. Bouchard rappelle que, conformément aux règles de la comptabilité publique, le conseil d'administration du CCAS reste pleinement souverain sur le vote de ses budgets et de ses subventions.
- M. Le Maire confirme qu'une commission thématique municipale reste une instance d'instruction préalable et de proposition, sans pouvoir décisionnel direct. Les décisions budgétaires finales et l'exécution des enveloppes (comme celle dédiée au repas des aînés) relèvent de la compétence exclusive du CCAS. Si nécessaire, une redéfinition du périmètre d'action précis entre la mairie et le CCAS pourra être formalisée.
- Mme Roux explique que l'année 2026 constitue un exercice de transition. Pour les six mois restants, les projets de la commission s'appuieront sur l'enveloppe budgétaire transitoire existante du CCAS. À compter de l'exercice budgétaire 2027, le budget propre du CCAS sera

réajusté à la baisse pour tenir compte du transfert de certaines lignes d'activité vers le budget général de la commune, au titre de cette nouvelle délégation.

Intervention de Mme Hélène Riss, adjointe Patrimoine Senghor, culture & communication

L'adjointe présente le rapport d'activité de sa délégation et fait le point sur la première réunion de commission qui s'est tenue le mercredi précédent.

Culture et vie de la bibliothèque (Espace Senghor)

- Ateliers d'inclusion numérique (Accès déchèterie) : à la fin du printemps et durant l'été, la bibliothèque – sous la conduite de Benjamin – mettra en place des ateliers d'accompagnement numérique. Ces sessions viseront à aider les usagers les plus éloignés du numérique à créer leur compte en ligne et à enregistrer leur véhicule, une démarche qui deviendra obligatoire pour accéder à la déchèterie à compter du 1er septembre.
- Atelier citoyen « Regards croisés sur l'actualité » : afin de renforcer les liens avec les habitants et de stimuler la participation citoyenne au sein de l'Espace Senghor, un nouvel atelier de discussion bimensuel verra le jour à partir de la fin septembre (le mardi de 14h00 à 15h30).
- Intervenant et partenariat : cet atelier sera animé bénévolement par M. Dominique Tharin, un habitant de Verson passionné par les questions de société contemporaines. Mme De Panthou apporte des précisions sur le parcours de M. Tharin, qui présidait auparavant une association d'auto-organisation de 600 bénévoles à Vannes proposant diverses activités (langues, bridge, musique). M. Le Maire salue cette initiative solide qui permettra de démultiplier l'offre d'ateliers au sein de la médiathèque de l'Espace Senghor.

Communication

- Publications : le service communication finalise actuellement le contenu du prochain magazine municipal *Reflets*, dont la parution est programmée pour la fin du mois de juin.
- Soutien événementiel : le pôle accompagne activement les manifestations communales de la période, en travaillant notamment en étroite transversalité avec Stéphanie et sa commission pour la préparation de la fête de la *Saint-Germain*.

Patrimoine Senghor

- Homogénéisation et normalisation du legs écrit : jusqu'à présent, les services du Département s'étaient concentrés sur l'inventaire du patrimoine dit « mixte » (les objets mobiliers de la maison). Concernant le patrimoine écrit (les archives et manuscrits), le travail s'avérait plus morcelé, reposant sur deux fichiers informatiques indépendants aux méthodologies distinctes. Pour répondre aux normes archivistiques internationales et cerner avec exactitude le périmètre de ce legs, une mission de mise aux normes et de centralisation a été confiée à une chercheuse historienne de haut niveau, diplômée de l'École des Chartes et spécialiste reconnue des archives coloniales d'Afrique de l'Ouest. Cette mission a débuté la semaine dernière.
- Gouvernance et feuille de route : en parallèle, la municipalité a repris attache avec ses principaux partenaires institutionnels (les collectivités territoriales à ce stade) pour rétablir une comitologie à l'automne. L'objectif est de réinstaller un comité de suivi afin de fixer une feuille de route commune et pérenne pour le projet de la Maison Senghor.

Célébration des 120 ans de la naissance de Léopold Sédar Senghor

Les équipes municipales coconstruisent une séquence événementielle d'envergure pour commémorer cet anniversaire :

- Lancement : le coup d'envoi sera donné le samedi 19 septembre à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), avec une programmation d'animations enrichie par les propositions des membres de la commission au sein du parc De Betteville-Senghor.
- Clôture et point d'orgue : la séquence se terminera le vendredi 9 octobre par le vernissage d'une exposition participative. Inspirée de la galerie de portraits située au premier étage de la Maison Senghor, cette exposition prendra la forme d'une galerie de portraits regroupant les versonnais, les voisins, les proches de la famille et les auteurs francophones invités de longue date aux soirées *Latitudes*. Cette œuvre collective sera réalisée au cours de l'été et du début de l'automne,

et son vernissage sera honoré par une performance musicale d'une formation de l'Orchestre du Conservatoire de Caen.

Perspectives

La prochaine commission est fixée au mercredi 24 juin. Elle permettra d'établir un point d'étape sur les événements de la rentrée et sera principalement dédiée à la co-écriture de la future programmation culturelle annuelle. L'ambition réaffirmée de l'adjointe est de remettre la politique culturelle au cœur du quotidien des habitants, en y associant pleinement les projets du tissu associatif local.

Intervention de Mme Stéphanie Goni-Lacasa, adjointe évènementiel et fédération des associations

Organisation de la Fête de la Saint-Germain et vie associative

- Mobilisation associative : la première réunion de la commission a été entièrement consacrée à l'organisation de la Fête de la Saint-Germain. Dans une démarche de renforcement des liens et de cohésion locale, l'ensemble des associations de Verson ont été sollicitées pour s'impliquer dans l'événement. Six d'entre elles ont répondu favorablement pour cette édition, et plusieurs autres ont fait part de leur vif intérêt pour rejoindre le dispositif en 2027.
- Dynamisation du centre-ville : en partenariat étroit avec l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale (UCIA), une partie des festivités a été recentrée sur le cœur de bourg, notamment sur le temps du midi. L'UCIA proposera à cette occasion une animation spécifique.
- Nouveautés : le programme s'enrichit cette année d'activités et de jeux de plein air en fin d'après-midi, dédiés aux familles, juste avant l'apéritif. La commission se projette d'ores et déjà sur l'édition 2027.
- Rencontres : l'adjointe indique avoir entamé une série de visites de courtoisie auprès des différentes associations de la commune.

Débat : Clarification sur la programmation musicale de la Saint-Germain

Un échange s'ouvre concernant l'absence d'un groupe de musique initialement pressenti pour la manifestation :

- M. Clanche s'étonne de l'absence de concert de ce groupe l'après-midi, rappelant qu'il avait été évoqué lors d'une précédente commission et qu'il semblait disponible, regrettant une possible déprogrammation.
- L'adjointe explique que les informations sont parvenues beaucoup trop tardivement aux services. Faute d'éléments et de devis financier en temps utile, la commission a dû organiser le planning différemment. Au moment de la reprise du dossier, le délai était dépassé et d'autres animations étaient calées. Elle regrette ce défaut de transmission.
- Mme Donatin apporte des précisions techniques : le programmateur culturel (Franck) avait bien identifié ce projet et l'avait évoqué en commission, mais sans aucune donnée budgétaire associée. Sans proposition financière, aucune suite administrative n'a pu être donnée, ce qui représente une déception.
- M. Le Maire confirme qu'il s'agit d'un excellent groupe et qu'il n'y a eu aucune volonté délibérée de la municipalité de l'écarter, mais qu'en l'absence de devis, aucun engagement juridique ou financier ne pouvait être acté.
- Mme De Panthou demande si le groupe a été recontacté par la suite. L'adjointe répond par la négative, le planning de substitution étant déjà finalisé.
- Mme Riss intervient pour signaler que le responsable du groupe a adressé un courrier à la mairie contenant une interprétation erronée et infondée de la situation, sur un ton peu amène. Une réponse écrite lui a été formulée afin de lui proposer une rencontre physique. L'objectif est de clarifier la situation de manière courtoise et constructive avec ce prestataire. M. Clanche appuie l'importance de ce rendez-vous afin de rétablir les faits factuellement, eu égard à la réputation de ce groupe.

Jumelage

- Reprise du dossier : l'adjointe confirme qu'elle assume la charge du dossier des jumelages, rappelant ses liens historiques avec la commune polonaise de Buk, où elle a déjà séjourné et accueilli des familles.
- 35ème anniversaire du jumelage avec Hambühren : l'adjointe et Monsieur le Maire n'ayant pu se déplacer pour cet anniversaire officiel, Janine Le Tourneur a représenté la commune de Verson lors des cérémonies officielles en Allemagne et a transmis les salutations de la municipalité au Maire d'Hambühren. Monsieur le Maire la remercie chaleureusement pour sa disponibilité.
- Mme De Panthou fait remarquer qu'il aurait été plus logique et conforme au protocole officiel qu'un conseiller municipal ou un élu de l'actuelle équipe assure cette représentation institutionnelle. M. Le Maire indique en prendre bonne note pour les futurs déplacements officiels.

Intervention de M. Karim Bouaziz, adjoint Vie économique : commerces, entreprises & associations Verson au quotidien

L'adjoint présente un compte-rendu transversal touchant à la vie citoyenne, au cadre de vie, aux infrastructures sportives ainsi qu'à la gestion des ressources humaines, en s'appuyant sur l'activité de ses commissions et ses récentes observations de terrain.

Infrastructures et bâtiments sportifs (dossier du Gymnase)

- Constat et reprise des dossiers : l'adjoint indique que si le patrimoine communal a globalement été entretenu, certaines structures arrivent à saturation. Il appelle à engager une refonte structurelle. Il s'étonne notamment des écarts financiers considérables constatés entre les premières études du projet de bâtiment sportif menées en 2022-2023 et les estimations présentées en septembre dernier, évoquant des coûts disproportionnés pour des surfaces réduites (environ 40 m²).
- Méthode de travail : le dossier va être repris à la base au sein de la commission. L'ensemble des options de financement et de portage seront étudiées, y compris l'opportunité de partenariats public-privé (PPP) ou de plans d'investissements pluriannuels. À une demande de clarification de M. Clanche, l'adjoint précise que les données chiffrées précises seront soumises aux arbitrages de la commission.
- Gouvernance des commissions : à une demande de clarification de Mme Donatin, l'adjoint explique que le projet de restructuration du gymnase représente le dossier le plus lourd en termes d'investissement et qu'il nécessite une articulation fine entre sa commission des sports et la commission Performance énergétique de Christian. M. Fouchet confirme que la commission du mardi 2 juin abordera de manière synthétique les aspects énergétiques (Réseau de Chaleur Urbain - RCU, photovoltaïque et décret tertiaire).
- Représentation en commission : suite à l'absence annoncée d'Olivier Joubin, Mme Donatin et M. Clanche proposent de le remplacer exceptionnellement pour assurer le suivi du dossier des associations sportives. M. Fouchet valide cette organisation à titre exceptionnel pour la réunion du 2 juin. Il précise qu'aucune décision de fond ne sera prise ce jour-là : la méthode consistera à remettre les dossiers techniques aux membres pour un travail individuel d'analyse (avantages/inconvénients), afin de dégager une orientation collégiale sous 15 jours. Les comptes-rendus de commissions seront systématiquement diffusés.

Vie citoyenne, cadre de vie et environnement

- Entretien et relations intercommunales : des prises de contact sont en cours avec les services de la Communauté urbaine *Caen la Mer* pour coordonner les actions d'entretien des espaces verts et de la voirie. L'adjoint insiste sur la nécessité de concrétiser les engagements du programme de campagne en regardant vers l'avenir.
- Amélioration du cadre de vie : face à une recrudescence des incivilités (rues encombrées, dépôts sauvages), la municipalité entend agir rapidement. Des interventions ciblées de dératisation et un rappel des règles d'élagage des arbres (faisant l'objet de réclamations de riverains) sont programmés avant les vacances d'été.

- Équipements publics : en collaboration avec Christian Fouchet, l'adjoint travaille activement à la définition de l'emplacement de nouveaux sanitaires publics en centre-ville, un projet jugé prioritaire dont la population pourra bénéficier dès la rentrée.
- Biodiversité : M. Bouchard fait un point sur la campagne de lutte contre les frelons asiatiques. Un atelier pratique de piégeage printanier a été organisé rapidement avec l'appui de bénévoles et a bénéficié d'un excellent relais d'information auprès des administrés.

Gestion des Ressources Humaines (RH) et dialogue social

- Observations de terrain : l'adjoint partage ses graves inquiétudes concernant le climat social interne de la collectivité, à la suite des entretiens menés depuis un mois et demi avec les agents administratifs et techniques. Il évoque une situation de profond ras-le-bol, un manque de repères et de cadre managérial passé, ayant mené certains agents au seuil de l'épuisement professionnel (*burn-out*). Il salue le dévouement et le sens du service public des agents de Verson.
- Nouvelle ligne managériale : l'adjoint affirme sa volonté d'infléchir la politique des ressources humaines sous son mandat en remplaçant la bienveillance, l'écoute des besoins et la clarté du cadre au centre des relations de travail, afin que les agents retrouvent de la sérénité au quotidien. Il poursuivra ses entretiens avec le personnel dans les prochaines semaines.
- Comité Social Territorial (CST) : l'adjoint revient sur la réunion du premier CST qui s'est tenue vendredi dernier et a duré plus de trois heures. Il relève que de nombreuses questions corporatives ou techniques étaient restées en suspens sous l'ancienne mandature. L'équipe municipale va analyser sereinement ces demandes, en pesant le pour et le contre. Il souligne que le changement de municipalité implique nécessairement une phase d'adaptation mutuelle.
- Débat sur la continuité du service RH :
 - Mme Donatin reconnaît l'ampleur de la tâche, soulignant la complexité du contexte RH, notamment marqué par l'absence prolongée de la Responsable des Ressources Humaines (RRH) pendant deux ans, une situation qui fragilise la progression des dossiers administratifs.
 - L'adjoint estime qu'une gestion des ressources humaines doit être collégiale et portée par toute une équipe d'encadrement, et regrette que les dispositions nécessaires n'aient pas été anticipées au bon moment pour pallier cette absence de longue durée. Tout en concédant que son jugement est exigeant, il estime que la collectivité avait le loisir de mieux organiser cette transition.
 - Mme Donatin tempère en rappelant qu'avec des effectifs de direction incomplets, l'exercice s'est révélé particulièrement difficile pour les services.

Intervention de M. Damien Bouchard, adjoint Urbanisme, finances et qualité des services aux citoyens

L'adjoint présente le compte-rendu de ses délégations, articulé autour de l'activité du service urbanisme, de l'état des réseaux de télécommunication et d'un point de situation financier de la commune.

Urbanisme

- Activité du service et commission : la première réunion de la commission s'est tenue le 30 avril, centrée sur la présentation du service et la définition des attentes de la commission. L'adjoint signale une très forte affluence des dossiers. À effectif constant (une personne à temps plein, un agent présent un jour par semaine et un alternant en formation), le service fait face à un doublement des Demandes Préalables (DP) de travaux par rapport à la même période l'année précédente.
- Planification urbaine (PLUi-HM) : un groupe de travail se réunit le lendemain pour engager la redéfinition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les quatre zones projets de la commune. L'objectif est de finaliser ces éléments avant l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HM) par la communauté urbaine, et l'ouverture de l'enquête publique prévue en septembre.

Cadre de vie (réseau fibre)

L'adjoint indique que le changement de municipalité a suscité de nombreuses sollicitations de la part des administrés concernant des dysfonctionnements persistants de raccordement à la fibre optique. Un inventaire des pannes est en cours. Bien que les premiers interlocuteurs techniques directs soient restés sans réponse – certains blocages dans la Zone Activité (ZA) persistant depuis 5 ans en raison de renvois de responsabilité entre opérateurs –, l'adjoint annonce son intention de porter le dossier à un niveau politique supérieur afin de mobiliser les partenaires institutionnels.

Finances communales

- Contentieux lié à l'urbanisme (rue de l'Église) : en lien avec la procédure de préemption de la parcelle AH212 (située au 12, rue de l'Église), la commune fait face à un Recours pour Excès de Pouvoir (REP) dirigé contre la mairie de Verson. À ce stade, la procédure engage des frais d'avocat estimés à 13 194,10 € ainsi qu'une amende de 2 000 € déjà prononcée suite à une première décision. Une demande d'amende complémentaire de 3 000 € est en cours, liée à l'évolution du recours. Mme Donatin précise que si une somme avait bien été inscrite au budget pour ce contentieux (au titre du risque pris), le montant de l'amende liée au REP n'avait pas été pleinement anticipé et s'avère supérieur aux prévisions initiales.
- Clôture de la ligne de trésorerie et subventions : l'adjoint annonce la réception d'une part importante des subventions de l'État (notamment au titre de la DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 180 000 € pour les travaux de rénovation du restaurant scolaire et du parc De Betteville-Senghor. Ces rentrées d'argent ont permis de notifier la semaine passée la clôture de la ligne de crédit ouverte fin avril 2025 (consommation de 440 000 €). Le coût de portage financier de cette ligne pour la commune est estimé à environ 20 000 € (comprenant 7 000 € de frais d'ouverture et des intérêts trimestriels).
- Examen des grandes masses et exécution budgétaire (mai) : bien que la commission des finances ne soit pas formellement constituée, l'adjoint propose de présenter un point de situation régulier à chaque conseil municipal.
 - Au début du mois de mai, les disponibilités de la commune s'élevaient à environ 1 000 000 €.
 - Au matin du conseil, le compte de la commune affiche un solde de 1 136 753 €, ce qui a permis d'engager sereinement le mandatement des subventions annuelles aux associations locales.
 - Concernant les charges fixes, la rémunération des agents de la collectivité représente une masse constante de 185 000 € par mois. En contrepartie, la commune bénéficie du versement régulier des dotations globales de fonctionnement (DGF) de l'État, s'élevant à au moins 250 000 € par mois, sécurisant ainsi la trésorerie mensuelle.
- Analyse graphique du budget de fonctionnement : l'adjoint commente les graphiques d'exécution budgétaire par chapitre (les diapositives seront jointes en annexe du PV pour une meilleure lisibilité). Au premier tiers de l'année, la consommation des dépenses est jugée normale et rythmée : les charges à caractère général et les frais de personnel se situent chacun légèrement en dessous du tiers des enveloppes prévues. Du côté des recettes de fonctionnement, l'adjoint invite à la vigilance : sur les 2,5 millions d'euros attendus globalement (fiscalité et dotations d'État), seules 470 000 € de recettes fiscales sont effectivement rentrées pour le moment. C'est ce décalage habituel des versements étatiques en cours d'année qui imposait une prudence de gestion avant la fermeture de la ligne de trésorerie.
- Débat sur le calendrier des demandes de subventions :
 - M. Bouchard regrette que les demandes d'acompte ou de solde des subventions n'aient été formalisées que trois mois après l'achèvement complet des travaux du restaurant scolaire et du parc. Selon lui, une anticipation de ces démarches administratives aurait permis d'économiser au moins un trimestre d'intérêts sur la ligne de trésorerie. Il indique que la nouvelle municipalité a dû reclasser ce dossier en priorité absolue dès son arrivée pour débloquer la situation.

- Mme Donatin rappelle le contexte exceptionnel : la commune a dû mener de front et coup sur coup deux chantiers majeurs d'envergure. Pour percevoir les subventions (représentant 1 200 000 € pour le restaurant scolaire et 300 000 € pour le parc), les dossiers administratifs doivent être rigoureusement clos et validés. Fin mars, l'agent en charge n'avait pas pu finaliser toutes les pièces justificatives car sa priorité absolue, fixée par le calendrier légal, était la préparation technique du budget primitif.
- M. Le Maire soutient qu'il aurait néanmoins été possible de solliciter auprès des partenaires financiers (Région pour 80 000 €, Département pour 90 000 €, État pour le solde) des acomptes complémentaires dès les mois de janvier ou février, ce qui aurait limité le recours prolongé à la ligne de trésorerie. Il suggère d'activer les réseaux politiques pour accélérer ces procédures.
- Mme Donatin objecte que toute demande d'acompte exige un dossier technique étayé et que la collectivité progresse au fait des réalités administratives. Sont mentionnés à titre d'illustration les difficultés de contact avec les interlocuteurs institutionnels, parfois indisponibles lors des tentatives de relance de la commune.

Questions diverses

L'adjoint informe le conseil qu'une réunion est programmée dans le courant du mois de juin avec les services d'ACTEE (dispositif de transition énergétique porté par la Communauté urbaine Caen la Mer) afin d'étudier conjointement les projets d'extension des vestiaires du club de football et de restructuration globale du gymnase.

Intervention de M. Benoît Le Rétif, maire

Monsieur le Maire présente le bilan des dernières actions municipales et institutionnelles :

Actions de proximité et cadre de vie

- Permanences des élus : conformément aux engagements de campagne, les permanences sans rendez-vous ont été instaurées en mairie les jeudis soir (de 17h00 à 19h00) et samedis matin (de 10h00 à 12h00). Elles rencontrent un vif succès auprès des Versonnais. Ces temps forts favorisent le contact direct et font émerger des initiatives citoyennes spontanées, comme des propositions de bénévolat pour animer des ateliers.
- Entretien de l'Odon : le samedi 2 mai, une équipe de conseillers municipaux est intervenue directement sur le cours de l'Odon pour procéder au retrait des embâcles afin de sécuriser l'écoulement des eaux. Monsieur le Maire précise que le Département prévoit de reconstruire prochainement un ouvrage d'art qui avait été détruit. Il remercie la municipalité de Bretteville-sur-Odon, et en particulier Mme Barbara Raine, pour la transmission des dossiers techniques et le travail de coordination mené de concert avec Caen la Mer. Mme Donatin rappelle qu'il s'agit d'un travail d'équipe mené main dans la main de longue date.

Sécurité et partenariats

- Collaboration avec la Gendarmerie nationale : une réunion de travail s'est tenue avec les forces de gendarmerie. Des patrouilles mixtes associant les policiers municipaux et les gendarmes ont été lancées sur le territoire communal.
- Dispositifs de prévention : les permanences du jeudi sont maintenues. Concernant l'Opération Tranquillité Vacances (OTV), Monsieur le Maire invite les élus à relayer activement ce service gratuit auprès des habitants à l'approche de la période estivale.
- Enseignement musical : des contacts ont été pris avec la direction du Conservatoire & Orchestre de Caen afin de régulariser la convention d'occupation des locaux de l'antenne locale, ce dossier étant resté en friche depuis deux ans.

Devoir de mémoire et représentation des élus

- Cérémonie du 8 mai : Monsieur le Maire salue la réussite des commémorations du 8 mai, soulignant l'importance de ce travail mémoriel mené en étroite association avec les écoles de la commune et les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel verre de l'amitié offert par la municipalité.

- Signe distinctif des élus : afin de valoriser la fonction de conseiller municipal et de permettre aux habitants d'identifier clairement tous les membres du Conseil lors des manifestations officielles et des cérémonies, la municipalité a fait réaliser des pin's officiels. Monsieur le Maire procède à leur distribution autour de la table.

Désignations et commissions à la Communauté urbaine Caen la Mer

Monsieur le Maire fait le point sur les représentations de la commune au sein des instances satellites et des commissions thématiques de la Communauté urbaine Caen la Mer :

- **Instances et syndicats** : la commune siègera au conseil d'établissement du Conservatoire, au SDEC Énergie (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados), au Conseil d'Administration de l'ESAM (École Supérieure d'Arts & Médias), au Conseil syndical du Pôle Métropolitain Caen Normandie, ainsi qu'à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et au Comité Social Territorial (CST) de l'intercommunalité.
- **Représentants désignés aux commissions thématiques** :
 - *Mobilités* : Vincent Marin-Lainé
 - *Transition écologique et Environnement* : Christian Fouchet
 - *Aménagement et Urbanisme réglementaire* : Damien Bouchard
 - *Habitat et Gens du voyage* : Laurence Roux et Nathalie Morice
 - *Développement économique, Emploi, Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche* : Karim Bouaziz
 - *Espaces publics (Voirie, Espaces extérieurs)* : Karim Bouaziz
 - *Cycle de l'eau et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)* : Hervé Thoreau

Questions diverses : débat sur la place de la minorité à Caen la Mer

Un débat s'ouvre à la suite de la présentation des représentants aux commissions communautaires :

- Mme Donatin indique que l'équipe de la minorité municipale a étudié le fonctionnement de Caen la Mer et souhaite pouvoir siéger en tant qu'« auditeur libre » dans certaines commissions. Elle précise avoir contacté Nicolas Joyau (*Vice-président de la Communauté urbaine*), qui lui a confirmé la possibilité réglementaire d'intégrer des membres extérieurs. Elle formule une demande officielle en ce sens pour la minorité.
- M. Le Maire rappelle que la commune de Verson dispose réglementairement de deux places par commission, et indique que ces places ont été entièrement affectées (ou sont en passe de l'être) à des membres de l'équipe majoritaire pour compléter les commissions.
- Mme Donatin regrette vivement cette décision, déplorant que la minorité municipale, qui représente pourtant 50 % des suffrages exprimés par les Versonnais lors des élections, ne soit pas associée aux travaux de la Communauté urbaine, une structure majeure pour l'avenir de la commune.
- M. Bouchard fait observer à la minorité que durant les six années de la précédente mandature, une telle association n'avait jamais été proposée. Mme Donatin rétorque qu'aucune demande en ce sens n'avait été formulée à l'époque par l'opposition d'alors.
- M. Clanche s'associe aux regrets de Mme Donatin, qualifiant de regrettable le choix de la majorité de ne pas ouvrir ces places d'auditeurs libres pour y faire avancer des idées de manière constructive.
- M. Le Maire réaffirme sa position, estimant qu'il est tout à fait légitime et prioritaire de valoriser les membres de la majorité municipale et de soutenir leur engagement en les insérant dans les rouages opérationnels de Caen la Mer.
- Mme Delbecque demande si, dans l'hypothèse où des places resteraient vacantes à l'échelle communautaire, la minorité pourrait en bénéficier. M. Le Maire conclut en indiquant qu'il convient en effet de veiller à ce que toutes les places disponibles profitent à la collectivité, et qu'il prend note de cette demande.

Organisation de la désignation des délégués pour les élections sénatoriales de 2026

- Cadre réglementaire et calendrier : Monsieur le Maire expose que, par arrêté préfectoral, la commune est tenue d'organiser une séance spécifique du Conseil municipal le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à l'élection des délégués (grands électeurs) et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales de septembre 2026. La liste pour la commune devra obligatoirement comporter 20 noms, répartis entre 15 délégués titulaires et 5 suppléants.
- Modalités logistiques : pour des raisons d'organisation et afin de permettre un débat serein lors de la séance courante, le choix a été fait de dissocier les ordres du jour. La séance du 5 juin sera exclusivement consacrée à ce scrutin légal et débutera exceptionnellement à 18h00. Monsieur le Maire précise que le Conseil se réunira dans la salle des Anciens Combattants, la salle Pierre-Hébert étant indisponible ce soir-là. Cette modification horaire permettra aux élus de se libérer à temps pour assister à la rencontre avec l'autrice Alice Zeniter programmée à 19h00 à l'espace Senghor (dans le cadre du festival *Ma Parole* organisé par la Bibliothèque du Calvados).
- Mode de scrutin et représentativité : l'élection se déroulant au scrutin de liste paritaire (alternance homme/femme) selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, Monsieur le Maire indique que la direction des services a procédé aux calculs théoriques. Sur la base du tableau de répartition, si la minorité et la majorité présentaient deux listes distinctes, le ratio mathématique attribuerait 3 sièges de titulaires (2 hommes et 1 femme) et 1 siège de suppléant (1 femme) à l'opposition. Dans un souci de simplification et de gain de temps, Monsieur le Maire propose la constitution d'une liste commune unique respectant strictement cette proportionnalité.
- Éligibilité des non-conseillers : Mme Donatin se demande s'il est légalement possible de faire figurer sur ces listes des citoyens inscrits sur les listes électorales de la commune, même s'ils ne sont pas membres du Conseil municipal. M. le Maire évoque un précédent personnel sous la mandature de Michel Marie où cette configuration s'était présentée. Il rappelle qu'il y a six ans, la liste versonnaise n'était composée que de conseillers municipaux.
- Débat sur la composition de la liste :
 - M. Gué interroge sur la possibilité pour la minorité de présenter une liste incomplète si nécessaire. La réponse est oui.
 - Mme Donatin indique que l'opposition ne s'oppose pas au principe d'une liste unique mais souhaite prendre le temps de la réflexion en interne afin de déterminer comment elle souhaite présenter ses candidats et l'ordre de parité (l'alternative homme/femme ou femme/homme pouvant modifier l'attribution finale des profils). Elle s'engage à faire un retour officiel de la minorité d'ici le mercredi suivant.
 - M. Le Maire invite l'opposition à revenir vers la majorité au plus vite (idéalement pour le début de semaine, lundi ou mardi) afin de pouvoir éditer et préparer le matériel de vote (bulletins secrets imprimés) à l'avance, bien que la loi autorise le dépôt des listes jusqu'au moment du scrutin.
- Obligation de vote le jour du scrutin sénatorial : M. Bouchard rappelle une règle fondamentale, à savoir que toutes les personnes élues titulaires sur cette liste le 5 juin auront l'obligation stricte de se déplacer en préfecture le dimanche 27 septembre 2026 pour participer au vote des sénatoriales. Monsieur le Maire confirme qu'en cas d'absence non justifiée d'un grand électeur, ce dernier s'expose à une amende légale. Il insiste sur la nécessité pour chaque groupe de s'assurer de la disponibilité réelle de ses candidats pour ce dimanche de rentrée.

RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE (ARTICLE L2122-23 DU CGCT)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise sur le fondement de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) depuis la dernière séance.

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ET DE VELOS CLASSIQUES

M. Karim BOUAZIZ, maire-adjoint délégué à la vie économique (commerces, entreprises et associations Verson au quotidien), rappelle que par délibération n°09.03.21, le conseil municipal a créé une aide à l'achat de VAE neufs.

Cette aide a été renouvelée en 2022, 2023, 2024 et 2025. Le « Bonus vélo » de l'Etat a été supprimé à compter du 15 février 2025. La Communauté Urbaine Caen la mer poursuit l'aide aux communes qui aident à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Il est proposé de reconduire le dispositif communal en 2026, y compris pour l'acquisition d'un vélo simple.

Pour mémoire, le dispositif d'aide financière prévoit :

- Montant de l'aide communale : 250 € pour l'achat d'un VAE neuf ; 50 € pour l'achat d'un vélo classique neuf.
- Bénéficiaires de l'aide : habitants de Verson dont le revenu fiscal de référence en année N-1 par nombre de parts est inférieur ou égal à 15 400 € (seuil 2025).

Pour un vélo acheté en 2026, les habitants de Verson éligibles au dispositif peuvent bénéficier des aides suivantes :

	VAE	Vélo classique
Commune de Verson	250 €	50 €
CU de Caen la mer	50 € (forfait)	-
Total	300 €	50 €

Concernant l'aide de Caen la mer (bonus de 50€), c'est la commune qui la verse aux bénéficiaires (avance remboursée ensuite par Caen la mer).

Ce dispositif a été créé pour un an en 2021 et renouvelé en 2022, en 2023, en 2024 et en 2025. Voici quelques éléments de bilan sur les aides attribuées à Verson :

	VAE	Vélo classique
2024	4	1
2025	5	0

Il est proposé de renouveler le dispositif d'aide pour 2026, en fixant l'enveloppe maximum à 2 000 €. (2024 : 4 530 € au BP, 1 250 € réalisés ; 2025 : 2000 € au BP, 1500 € réalisés).

L'exposé du rapporteur n'appelant aucune observation ou question de la part des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'énergie : articles D251-2, D251-7-1 et D251-13 ;

Vu les décrets n°2020-656 du 30 mai 2020 et n°2020-955 du 31 juillet 2020 relatifs aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

Vu l'arrêté de l'Etat du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion des aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants ;

Considérant le souhait d'agir en faveur des mobilités douces et la mise en place d'un plan vélo à Verson,

Considérant par ailleurs la suppression à compter du 15 février 2025 du bonus vélo par l'État pour l'achat de vélos neufs à assistance électrique (VAE) et le maintien de l'aide forfaitaire complémentaire attribuée par Caen la mer,

DÉLIBÈRE

- Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2026 le dispositif communal d'aide financière décrit ci-dessus pour l'achat d'un VAE et d'un vélo classique,
- Les crédits nécessaires à la présente opération (2000 €, soit l'équivalent par exemple de 4 aides pour les vélos classiques et 6 pour les VAE) sont inscrits au budget primitif 2026,
- M. le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

1. Modalités de convocation des commissions et protection des données (RGPD)

- Mme Donatin signale un dysfonctionnement lors de l'envoi de la convocation pour la commission de Christian Fouchet : une des membres invitées (Élodie) n'a pas reçu le courriel. Par ailleurs, elle s'étonne de ne plus pouvoir visualiser la liste des destinataires sur les invitations reçues.
- MM. Bouchard et Le Maire apportent des clarifications : afin de respecter scrupuleusement la réglementation sur la protection des données (RGPD), des consignes ont été données au secrétariat de mairie pour effectuer les envois de courriels en copie cachée (cci). Si un ajustement technique a été nécessaire lors de la toute première commission, la procédure est désormais parfaitement calée avec les services administratifs. L'absence de visibilité de la liste globale des destinataires par les utilisateurs est donc volontaire et réglementaire, mais les envois sont effectifs. Monsieur le Maire invite le DGS à procéder à une vérification de la bonne réception auprès du secrétariat.

2. Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : bilan du mandat et projet de voyage

- Mme Delbecque s'enquiert de la faisabilité du voyage de fin de mandat destiné à remercier les jeunes conseillers du CMJ pour leur implication.
- Mme Roux indique que la municipalité étudie activement l'organisation d'une journée à Paris à destination du CMJ sortant (mandat se terminant en juin 2026) ainsi que du prochain (mandat 2026-2028), programmée pour septembre ou octobre. Pour mémoire, une expérience similaire avait été menée avec succès il y a deux ans, combinant une visite du Sénat, un temps mémoriel à la flamme sous l'Arc de Triomphe et un repas convivial. Pour la prochaine édition, des démarches sont entreprises pour tenter d'obtenir une visite de l'Hôtel de Matignon en dehors des Journées du Patrimoine, ou à défaut, de l'Assemblée nationale.
- Mme Delbecque demande à ce qu'on insiste bien auprès des familles sur le caractère encore hypothétique de ces démarches en parlant simplement d'un « projet de voyage à Paris ».
- Mme Donatin estime que, sur le plan symbolique et éducatif, une visite de l'Assemblée nationale est plus marquante et porteuse de sens pour des enfants qu'une visite de Matignon.
- M. Gué interroge sur la participation conjointe des élus adultes et des enfants, soulignant la richesse de ces échanges. Mme Roux confirme la volonté de maintenir cette mixité, dans la mesure des places disponibles.
- Mme Donatin demande si les jeunes du CMJ seront de nouveau invités à siéger de manière rattachée au sein des commissions. M. Bouchard répond que la municipalité souhaite mutualiser les temps d'échange et organiser des moments de passation plus denses entre les deux mandatures du CMJ. M. Le Maire complète en précisant que l'ambition du programme de la majorité est d'aller au-delà d'un simple échange annuel formel en intégrant plus régulièrement le CMJ à la vie démocratique communale (séances, commissions spécifiques ou conférences thématiques).

3. Point de situation sur le Comité de Jumelage

- Mme De Panthou présente un point d'information sur le Comité de Jumelage de Verson, une association active depuis plus de 30 ans. Elle évoque les liens historiques et le projet de voyage en Allemagne avec la ville jumelle de Hambühren, tout en notant que les relations avec la ville partenaire polonaise se sont distendues depuis le début de la guerre en Ukraine. Elle insiste sur l'importance de faire la publicité de ce jumelage auprès de la population (notamment via les échanges collèges/lycées) pour attirer de nouveaux membres, constatant une baisse tendancielle de la participation des administrés au fil des ans. Elle sollicite le soutien de la municipalité pour redynamiser la structure.
- M. Bouaziz demande à l'intervenante quelles actions concrètes ont été portées par l'ancienne majorité à ce sujet au cours du mandat précédent. Mme De Panthou répond qu'avec Mme Donatin, en tant que membres du conseil d'administration, elles ont toujours participé aux échanges du comité de jumelage.
- M. Le Maire observe que la désaffection du public pour le jumelage est un phénomène structurel constaté depuis plusieurs années. Il propose à Mme De Panthou de formaliser sa présentation sous forme de note de synthèse écrite et de la communiquer en guise de complément d'information.

4. Mission Locale (Caen la Mer)

- Mme De Panthou s'enquière de savoir s'il y a eu une désignation au sein de la Mission Locale dans le cadre des compétences de la Communauté urbaine Caen la Mer.

CLÔTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux et du public, et lève la séance à 22h00.

Il donne rendez-vous aux membres du Conseil le vendredi 5 juin 2026 à 18h00, en salle des Anciens Combattants, pour la séance extraordinaire consacrée à l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales.

CALENDRIER DES PROCHAINES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire communique au Conseil Municipal le calendrier prévisionnel des prochaines réunions :

- Vendredi 5 juin (18h salle des anciens combattants) ;
- Mercredi 1^{er} juillet ;
- Mercredi 9 septembre ;
- Mercredi 14 octobre ;
- Mercredi 18 novembre ;
- Mercredi 16 décembre 2026.

Le Maire,



Benoît Le Rétif

Le secrétaire de séance,

Damien Bouchard